



FLASH INFO

Prime QLCO L'UFAP UNSa justice interpelle la DAP

Aujourd'hui, a été publiée la modification de : « l'arrêté du 30 Mai 2016 relatif au complément forfaitaire à l'indemnité de charges pénitentiaires ».

Conformément aux engagements pris les Personnels du corps d'Encadrement et d'Application affectés sur des établissements accueillant des Quartiers de Lutte Contre la Criminalité Organisée (QLCO), percevront un **complément forfaitaire de 166€ mensuel sur leur ICP**.

Les personnels du CEA du **CP Vendin le vieil** sont concernés ainsi que ceux du **CP d'Alençon-Condé-sur-Sarthe**.

L'UFAP UNSa Justice a saisi la DAP suite à la publication de cet arrêté car l'ensemble des personnels de ces structures sont concernés.

Le DAP, puis la SDRH adjointe, nous ont confirmé que **tous les agents, quel que soit leur corps d'appartenance, sont concernés**. Cependant, ils sont en attente de la validation du CBCM (Contrôleur Budgétaire et Comptable Ministériel).

Les modalités de paiement de cette prime seront effectives dès le retour du CBCM de la manière suivante :

- Pour les **Personnels Administratifs**, augmentation de **166€ de l'IFSE/mensuellement**
- Pour les **Personnels Techniques**, augmentation de **166€ de l'IFSE/mensuellement**
- Pour les **CPIP, DPIP**, augmentation de **166€ de l'IFSE/mensuellement**
- Pour les **Officiers**, augmentation de **166€ de l'IFO/mensuellement**

L'UFAP UNSa Justice veillera à ce que l'ensemble des personnels affectés dans ces structures perçoivent cette prime.

Le 1er août 2025

Plus d'infos sur ufap.fr